

# Coronavirus (COVID-19)

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 12 janvier 2022

Nature :  **Recommandations**  **Propositions**  **Présentation**  **Avis**

Sujet : Recommandation liée à la levée du couvre-feu

### **Considérant que :**

- Le couvre-feu est une mesure exceptionnelle qui vise à limiter les contacts ;
- Le couvre-feu est en place depuis le 31 décembre dernier à compter de 17 h ;
- Le couvre-feu semble avoir porté fruit puisqu'on a vu une stabilisation et une diminution des cas et des taux de positivité ;
- L'imposition du couvre-feu avait été annoncée comme une mesure temporaire devant être levée le 17 janvier 2022.

### **Nous recommandons :**

- La levée du couvre-feu à compter du 18 janvier 2022 à 00 h 00.

Approuvé par le directeur national de santé publique par intérim, M. Luc Boileau, le 12 janvier 2022.

Signature : \_\_\_\_\_



N/Réf. : 22-SP-00002-05